



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

FEVRIER 1985

CONCOURS "VILLES, VILLAGES ET CAMPAGNES FLEURIS"

Les journées très froides que nous avons vécues ces derniers temps nous amènent malgré tout, pas à pas, vers le soleil du printemps. Bientôt, l'odeur de la terre qui dégèle va nous monter au nez; alors s'amorceront les projets d'embellissement et d'aménagement paysager... les fleurs, les arbustes, les arbres, la propreté!

Entre-temps, les autorités du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'appêtent à lancer officiellement le concours "Villes, villages et campagnes fleuries". La corporation municipale du village de Sainte-Pétronille de son côté s'appête à s'y inscrire et à organiser son concours local "Maisons fleuries". Pour ce faire, nous invitons toutes les personnes intéressées à participer au comité d'embellissement à communiquer avec Madame Pauline Jobidon au 828-9458 (après 18 heures). Vous n'avez pas besoin d'être des spécialistes en horticulture pour être membre de ce comité; nous avons besoin de toutes les idées qui nous permettront non seulement d'embellir, mais du même coup d'améliorer le mieux-être de notre collectivité. Des ateliers d'embellissement et d'aménagement paysager organisés par des spécialistes sont d'ailleurs prévus pour les membres qui feront partis de ce comité.

LA SAINT-JEAN

NON NON nous ne sommes pas en juin! Mais vous savez une bonne Saint-Jean ça se "placotte", se discute, s'organise. Nous avons besoin de toutes les idées, les petites, les moyennes, les grandes. Prenez quelques secondes ou minutes et venez m'en parler.

Lise Rodrigue, conseillère
828-2129

BRAVO ET MERCI POUR LA PARTICIPATION AU PATINETON ET SKI-O-TON

Merci à tous nos bénévoles qui ont fait un merveilleux travail et qui nous ont assuré le succès connu. Nous tenons particulièrement à remercier Martha Brandl, Anna Brandl, Gaétan Pilote, Clermont Fiset, Hélène Noël, Isabelle Delaire, Véronique Delaire et Peter Dunn.

Merci aux organisatrices: Pascale Noël, Pauline Levasseur, Francine Rousseau et Pauline Jobidon.

Merci à tous ceux qui nous ont fourni gratuitement:

- des biscuits préparés par des amies de l'avenue Orléans;
- des coupons Popeye (40 coupons frite, 40 coupons hamburger) fournis par le restaurant de la rue Saint-Jean;
- des macarons de Chicago - Galerie Charlesbourg
de la coiffure - coiffeurs pour hommes;
- du maquillage de Pascale Noël;
- des petits cartons pour identification de Pauline Levasseur.

Merci également à tous les participants qui étaient au nombre de 57: 9 pour le ski-o-ton et 48 pour le patineton.

Merci à tous ceux qui sont venus.

Les gagnants des "paires de bas thermique" parmi les participants ont été: Peter Dunn (10 km), Suzanne Côté (5 km), Luc Guillot (50 tours), Louis-Philippe Couture (25 tours).

Ces activités ont permis d'accumuler un profit de 1037,22 \$ pour les loisirs qui en avaient grandement besoin.

Encore une fois Merci à tous.

DEJEUNER AMICAL

Une belle occasion de s'offrir un congé! Qu'on l'appelle "déjeuner-dîner", "brunch" ou autrement, nous vous invitons à venir partager ce repas amical dimanche, le 17 février prochain entre 10 heures et 14 heures à la salle Jean-Claude Prémont de Sainte-Famille.

Prix: adultes: 5,00 \$	Pour réservation:
enfants: 2,00 \$ (12 ans et moins)	Odette: 829-3206 Gisèle: 829-3205

Au plaisir de vous rencontrer.

La Corporation des fêtes du
Tricentenaire de Sainte-Famille

SKI DE FOND

La piste à double voies est maintenant complétée. A noter que l'on doit y circuler en gardant la droite! Les chiens sont admis seulement s'ils ont leurs skis. Les trois roues sont invités à emprunter les parcours des motoneiges plutôt que notre piste.

- Schéma de la piste

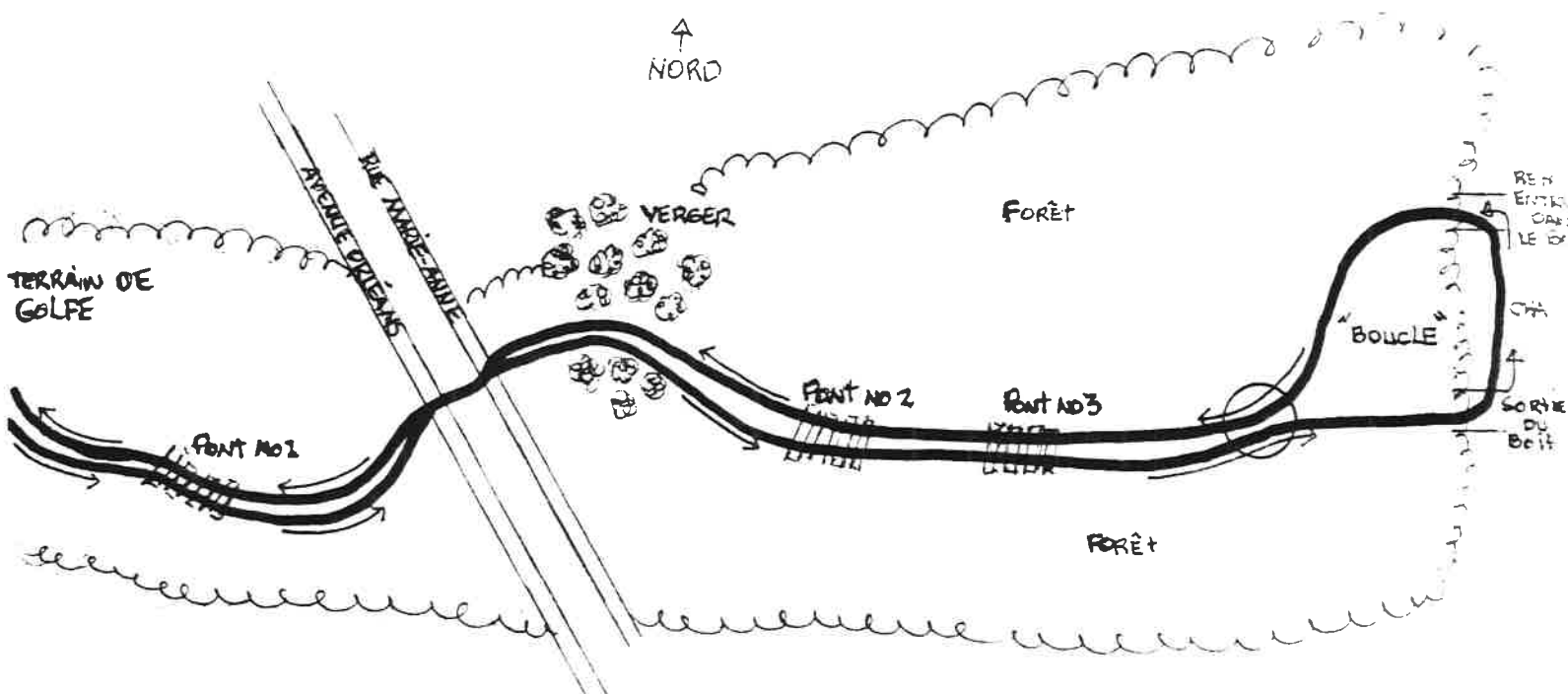
a) Voici un schéma "rudimentaire" de la piste de ski de fond de Sainte-Pétronille. Nous y avons illustré pour votre information les principaux éléments de ce parcours. Le sens dans lequel on doit y circuler est indiqué par des flèches. L'on verra aussi que dans la "boucle" nous n'avons pas doublé la piste. Toute personne n'ayant pas l'intention de la compléter devrait donc autant que possible effectuer un volte face avant de s'engager plus loin (voir le cercle sur le dessin). De cette façon on évite d'avoir à revenir sur ses pas dans le mauvais sens.

- mini tour : jusqu'au début de la boucle (retour au cercle);
- grand tour: faire la boucle au complet;

b) Des flèches additionnelles ainsi que des schémas et explications sur le parcours, seront placés aux endroits nécessaires le long de la piste afin de faciliter sa compréhension. Exemple: Où commence la boucle? Où se trouve le retour dans le bois? Y en a-t-il long à faire dans le champ? etc. Ces améliorations seront effectuées avant la fin février.

Note: Monsieur Réal Ferland ayant l'amabilité de nous permettre de circuler sur sa terre, nous demandons à tous d'avoir à leur tour l'amabilité d'accepter que ce dernier puisse effectuer certains travaux sur sa terre. Monsieur Ferland doit emprunter le même parcours que le nôtre sur une très courte distance au début de la "boucle"; il y circule en traîneau attelé. Puisqu'il est trop tard pour modifier notre tracé original, nous pensons que vous pouvez partager généreusement ce petit bout de chemin.

BON SKI!



LES FOSSES SEPTIQUES

Depuis quelques années déjà, le conseil municipal a reçu plusieurs plaintes concernant des cas de pollution et d'odeurs nauséabondes venant de divers endroits dans la municipalité. Selon notre inspecteur municipal et quelques conseillers qui ont eu à travailler sur ces plaintes, la cause de tous ces problèmes est due à une déficience des installations septiques situées à proximité des endroits pollués.

Il est vrai que par le passé, ces plaintes furent plus ou moins prises en considération vu que les lois et règlements étaient plutôt obscurs à ce sujet. Depuis, la réglementation s'est précisée et la municipalité entend donné suite cette année à toutes ces plaintes et s'engage à se rendre jusqu'au bout pour donner satisfaction aux plaignants.

Cette démarche est le premier geste d'un plan triennal qui vise à régulariser toutes les installations septiques de la municipalité car il est temps pour nous, citoyens de Sainte-Pétronille, de penser sérieusement à notre environnement. Depuis quelques années, Sainte-Pétronille s'urbanise et jadis beaucoup d'installations septiques non conformes, utilisées que les fins de semaine et durant l'été sont maintenant utilisées à plein temps, sans avoir été modifiées, c'est-à-dire que les eaux à être traitées ont décuplé.

Or, si nous ne voulons pas que dans un avenir proche, nous ne puissions plus boire l'eau de nos puits, c'est maintenant qu'il faut réagir.

C'est pourquoi, la municipalité fera paraître à chaque mois par le biais du Beaulieu, des articles qui renseigneront les citoyens sur tous les aspects des installations septiques et de la réglementation qui les régit. Nous espérons ainsi que les gens continueront à améliorer leurs installations car depuis trois ans, le grand nombre de permis de rénovation de fosses septiques accordés dans la municipalité prouve que la qualité de l'environnement commence par l'effort individuel de chacun de nous.

LE CABLE A SAINTE-PETRONILLE

Suite à l'article paru dans le Beaulieu de janvier, beaucoup de citoyens ont communiqué avec les responsables pour offrir leur aide à la réalisation d'un système de cablovision dans notre municipalité. Cet article a suscité aussi beaucoup de questions à travers la population et c'est pour cette raison qu'une réunion d'information aura lieu à la mairie de Sainte-Pétronille, samedi le 16 février 1985 à 9h30 (am). Toutes les personnes désireuses soit d'obtenir de l'information sur le sujet ou encore d'offrir un peu de leur temps pour aider à cette réalisation seront les bienvenues.

LE MONDE MUNICIPALAvis de motion

- Monsieur Pierre Deschamps, conseiller, donne avis de motion, qu'il présentera lors d'une prochaine séance, un règlement dans le but de réglementer la circulation des véhicules lourds au cours de la période de dégel.

- Monsieur Pierre Proulx, conseiller, donne avis de motion, qu'il présentera lors d'une prochaine séance, un règlement dans le but de modifier le règlement de zonage pour inclure dans la zone R/C-1, les lots 51P, 51-6-1, 51-6-2, 51-7, 51-26, 51-27, 51-28 et 51-28P et le tableau indiqué à l'article 2.2.1 du règlement de lotissement afin de réduire la norme de la profondeur à 100 pieds dans la nouvelle zone R/C-1 tel que démontré dans le plan modifié en date du 17 janvier 1985.

Règlement no 142 abrogeant le règlement no 117

ATTENDU QUE le Conseil a adopté à sa séance régulière du 3 mars 1980, le règlement portant le numéro 117 concernant le permis d'affaire pour les postes de centre d'artisanat;

ATTENDU QUE ce règlement n'atteint pas les objectifs visés;

ATTENDU QUE l'intention du gouvernement est d'abolir cette taxe à court terme;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Deschamps, appuyé par monsieur Côme Drolet que:

- a) le règlement portant le numéro 117 adopté le 3 mars 1980 soit abrogé;

- b) ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ORIGINAL SIGNE PAR LE MAIRE ET LE SECRETAIRE-TRESORIER



PROVINCE de QUEBEC

Municipalité de

VILLAGE DE SAINTE-PETRONILLE

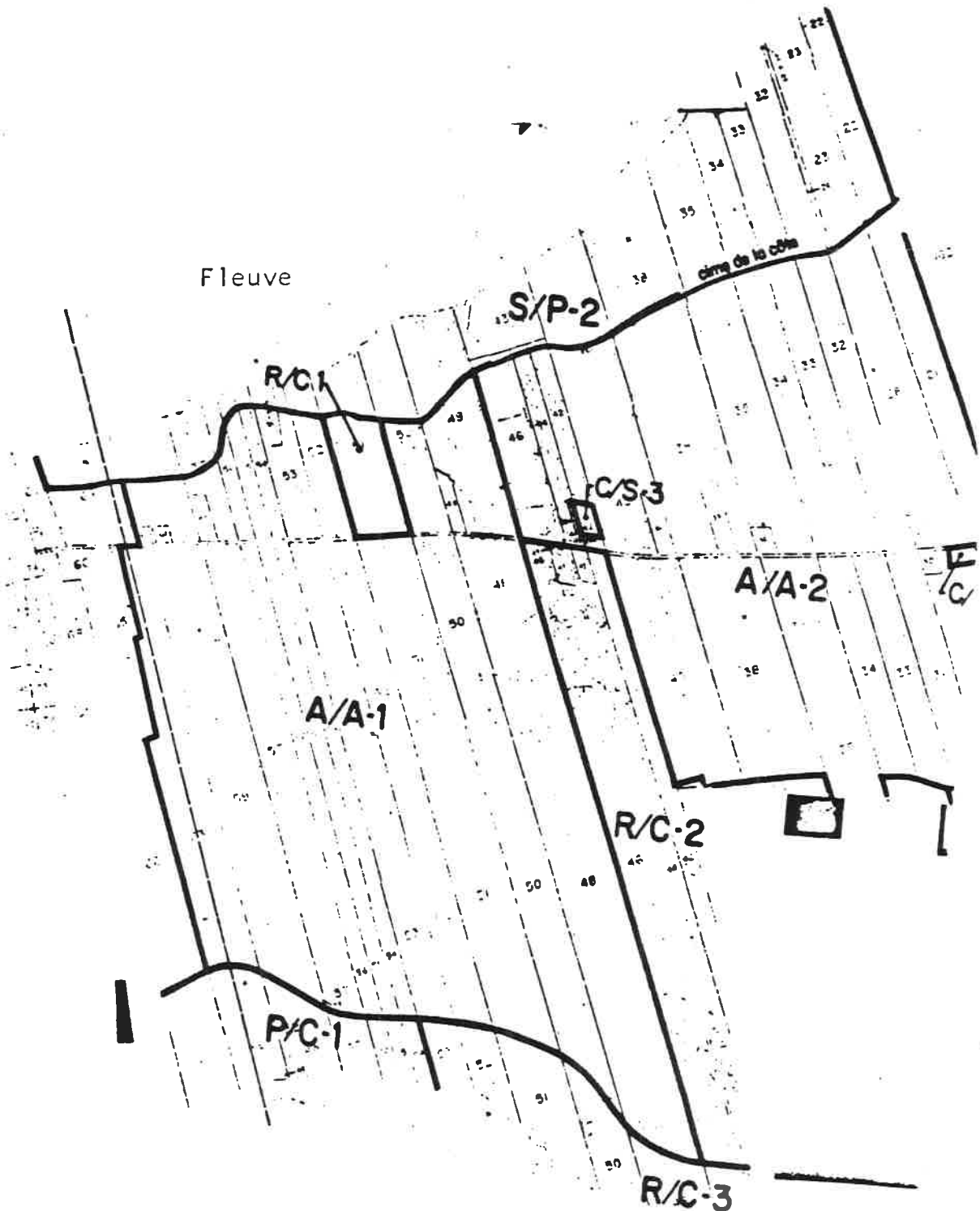
ASSEMBLEE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est, par les présentes, donné que le Conseil, suite à l'adoption du projet de règlement amendant certaines dispositions des règlements de lotissement et zonage, tient une assemblée publique de consultation le lundi 4 mars 1985, à compter de 19 heures 30 minutes à la salle de la Mairie, 3 Chemin de l'Eglise, Ste-Pétronille.

L'objet de ce règlement est d'inclure dans la zone R/C-1 les lots portant les numéros 51P, 51-6-1, 51-6-2, 51-7, 51-26, 51-27, 51-28-1 et 51-28P et de réduire, dans la nouvelle zone, la norme de profondeur à 100 pieds.

La zone actuelle R/C-1 comprend les lots riverains au Chemin Ferland nord, c'est-à-dire, les lots numéros 51-1-1, 51-1-2P, 51-1-2P, 51-1-3, 51-2, 51-3, 51-9, 51-10, 51-11, 51-23, 51-24, 51-25-1 et 51-25-2.

La zone concernée est décrite sur le plan ci-joint.



Au cours de cette assemblée, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus. Suite à cette consultation publique, le Conseil pourra adopter le règlement avec ou sans modification.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

DONNE à Village de Sainte-Pétronille ce 14^{ème}
jour de février mil neuf cent quatre-vingt-cinq.

[Signature]
.....
Secrétaire-Trésorier

